

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 2 (1908)

Artikel: Les armoiries des abbés de Saint-Maurice, évêques de Bethléem

Autor: Dubois, Fréd. Th.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-119313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ARMOIRIES

DES

ABBÉS DE SAINT-MAURICE, ÉVÈQUES DE BETHLÉEM

par Fréd. Th. DUBOIS

Depuis que le titre d'évêque de Bethléem a été donné aux abbés de Saint-Maurice, deux titulaires se sont succédé sur ce siège abbatial. Ce sont les armoiries de ces deux abbés que nous voulons étudier aujourd'hui, avec les modifications que ce nouveau titre y a apportées.

Commençons par quelques mots sur l'historique de l'évêché de Bethléem¹. Il fut érigé à la suite de la première croisade dans la ville où naquit N.-S. Jésus-Christ, mais il subit les destinées du trône de Jérusalem. Chassé par les Sarrasins, Reynier, septième titulaire de Bethléem, se vit obligé d'aller chercher un refuge loin de la Palestine, et il vint, en 1224, en France, dans le comté de Nevers, prendre possession à Clamecy, au faubourg de Pantenor, d'un hôpital que son église tenait de la libéralité de Guillaume IV de Nevers.

En 1413, des lettres patentes du roi de France Charles VI assimilièrent officiellement les successeurs de Reynier, évêque de Bethléem, aux prélats du royaume ; depuis longtemps déjà, la Maison-Dieu N.-D. de

¹ *Histoire de l'évêché de Bethléem*, par Louis Chevalier-Lagenissière. Paris et Nevers, 1872.

Comte Riant, *Etudes sur l'histoire de l'Eglise de Bethléem*, tome I. Gênes, 1888. Tome II, publié d'après les notes de l'auteur par Ch. Kohler. Paris, 1896.

Pantenor se trouvait, canoniquement, dans la dépendance immédiate de l'église de Bethléem.

Renversé par l'Assemblée constituante en 1790, cet évêché fut supprimé en France par la cour de Rome, le 29 novembre 1801, et le titre d'évêque de Bethléem resta ainsi plusieurs années en suspens.

Voici quelles furent les causes qui le rattachèrent plus tard à l'abbaye de Saint-Maurice : Par le mariage de Charlotte de Lusignan, reine de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, avec Louis de Savoie, le titre de roi de Jérusalem entra dans la Maison de Savoie.

Lors d'un pèlerinage que Charlotte de Lusignan fit en juillet 1462 à l'abbaye de Saint-Maurice, elle y rencontra les mandataires du duc de Savoie Charles Ier, et remit entre leurs mains un acte par lequel elle instituait ce prince, héritier du trône dont elle descendait.

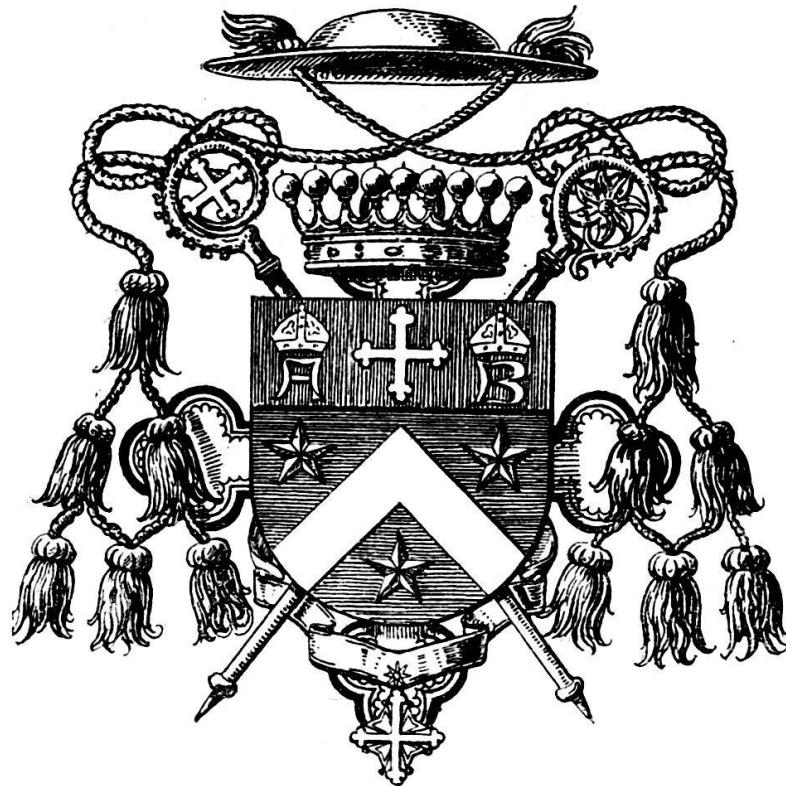
Charles Ier et ses successeurs les ducs de Savoie, puis les rois de Sardaigne, portèrent dès lors toujours le titre de roi de Jérusalem.

Le roi Charles-Albert, pour honorer le nom de Bethléem si étroitement uni au souvenir du royaume de Palestine, demanda au pape Grégoire XVI de rétablir l'évêché de Bethléem *in partibus infidelium*, et de le donner à perpétuité aux abbés de l'abbaye de Saint-Maurice.

Le roi voulait ainsi témoigner son attachement et celui de la Maison de Savoie à cette antique abbaye dont ses ancêtres avaient été les bienfaiteurs et les défenseurs.

Le pape Grégoire XVI accéda d'autant plus volontiers au désir du roi Charles-Albert que sortant lui-même d'un ordre religieux, il s'intéressait spécialement à cette abbaye et désirait lui donner le plus d'autonomie possible.

Par lettre apostolique du 3 juillet 1840, le Pape déclara donc que l'abbé gouvernant alors le monastère serait évêque *in partibus* de Bethléem, et que désormais tous les abbés canoniquement élus, par le fait même de leur élection, seraient *in perpetuum* évêques *in partibus* de Bethléem. La lettre indique bien que ce n'est pas là une faveur personnelle mais une institution. Le Pape établissait l'égalité hiérarchique entre l'abbé et son Chapitre et l'évêque du diocèse. Il accordait de nouvelles lettres apostoliques le 4 août suivant, conférant aux abbés de Saint-Maurice la dignité de *prélats domestiques* du Souverain Pontife et aux chanoines de l'abbaye les mêmes priviléges qu'aux chanoines de cathédrale : ils peuvent se revêtir de la *cappa magna*, habituellement réservée aux prélats ; le nombre des chanoines honoraires est fixé à douze et la nomination des six premiers est réservée à la cour de Rome.



(Fig. 1.) ARMOIRIES DE M^{GR} ETIENNE II BAGNOUD

Comte-abbé de Saint-Maurice d'Agaune.

LV^{me} évêque de Bethléem

Chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal des Saints Maurice et Lazare.

Lorsque le titre d'évêque de Bethléem fut réuni à celui d'abbé de Saint-Maurice, ce siège abbatial était occupé par Mgr Etienne Bagnoud. Il était originaire de Lens, près de Sierre, où il naquit le 2 janvier 1803. Après avoir fait ses études au collège de la royale abbaye, il fit sa profession solennelle et fut reçu au nombre des chanoines le 1^{er} janvier 1823. Il fut ordonné prêtre le 23 décembre 1826 et nommé professeur au collège. Ayant gagné toute la confiance de l'abbé François de Rivaz (abbé de 1822 à 1834), il fut désigné par celui-ci, à son lit de mort, au choix de la communauté. Nommé vicaire capitulaire le lendemain de la mort de l'abbé, le 3 septembre 1834, il assembla le Chapitre général et fut proclamé abbé le même jour.

Le pape Grégoire XVI envoya la bulle de confirmation à la date du 19 décembre 1834, et bientôt après, le 21 avril 1835, le nouvel abbé

fut sacré, dans l'église de sa royale abbaye, par l'évêque de Sion, assisté par le prévôt du Saint-Bernard.

Le 31 mai 1835, le roi Charles-Albert adressa à l'abbé Etienne II les lettres-patentes par lesquelles il le nommait chevalier Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Après avoir été nommé évêque de Bethléem par la bulle du 3 mai 1840, Mgr Bagnoud fut consacré à Sion le 26 juillet suivant par Mgr Roten.

Pendant les orages politiques qui troublèrent le Valais en 1843, 1844 et 1847 et menacèrent l'abbaye, Mgr Bagnoud la sauva par sa fermeté, sa douceur et sa prudence.

Il prit part au Concile du Vatican en 1869 et représenta l'épiscopat suisse à Rome en 1887. Il mourut le 2 novembre 1888.

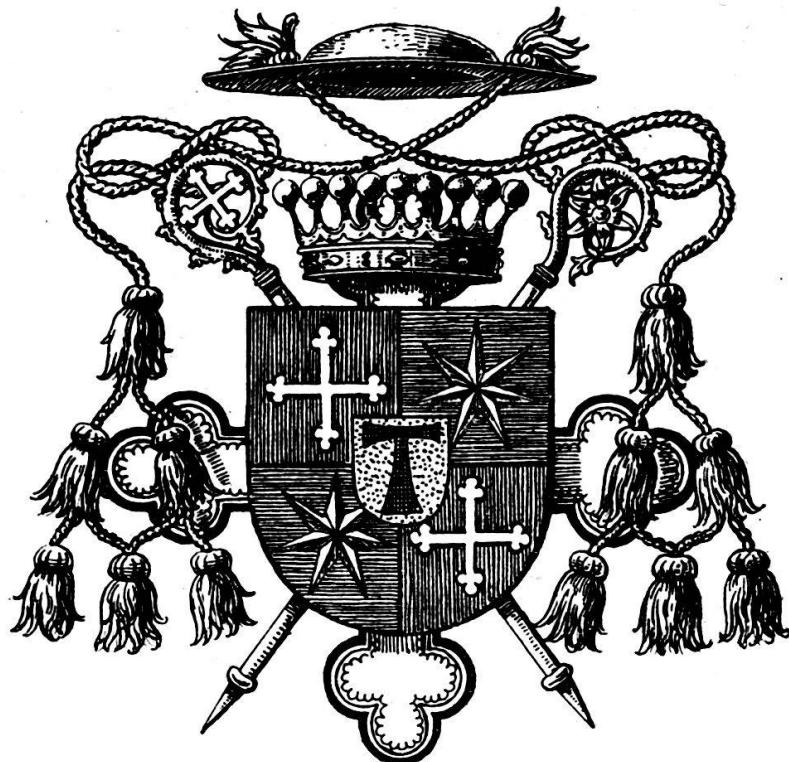
Selon la tradition, les abbés de Saint-Maurice écartelaient les armes de l'abbaye, qui étaient : *de gueules à la croix tréflée d'argent avec les armes de leur famille.*

Mgr Bagnoud n'observa pas cette règle et lorsqu'il fut nommé évêque de Bethléem il combina un chef qu'il ajouta à ses armes de famille qui étaient : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même.* Cette adjonction que Chevalier-Lagénissière¹ appelle *le chef des abbés de Saint-Maurice, évêques de Bethléem*, comme si c'était là une règle héraldique établie pour tous les abbés à venir, était : *de gueules à la croix tréflée (ou de Saint-Maurice) d'argent adextrée d'une mitre surmontant un A (qui doit signifier : Abbaye) et senestrée d'une seconde mitre surmontant un B (qui doit signifier : Bethléem) de même.*

Ce chef n'était ni très héraldique ni très artistique et il est regrettable qu'un héraldiste de profession n'ai pas été consulté à cette occasion.

Nous donnons ici un dessin des armes de Mgr Bagnoud (fig. 1), composition très artistique due à la plume de M. Théodore Cornaz, de Lausanne, héraldiste distingué. L'armoirie a comme support la croix tréflée de Saint-Maurice derrière laquelle les crosses abbatiale et épiscopale sont posées en sautoir. La crosse abbatiale de Saint-Maurice a sa volute tournée à l'intérieur parce que l'abbé n'a pas de juridiction en dehors de son abbaye, tandis que la crosse épiscopale de Bethléem a sa volute tournée à l'extérieur parce que comme évêque de Bethléem, il a la juridiction épiscopale sur les paroisses de

¹ *Histoire de l'évêché de Bethléem.*



(Fig. 2.) ARMOIRIES DE M^{GR} JOSEPH PACCOLAT

Comte-abbé de Saint-Maurice d'Agaune
LVI^e évêque de Bethléem.

Salvan-Vernayaz, Finhaut, Choëx, Lavey, et à Saint-Maurice sur les chapelles de l'hôpital et de Vérolliez. Le tout est surmonté du chapeau épiscopal avec ses cordons et ses trois houppes.

L'écu est surmonté de la couronne comtale, car les abbés de Saint-Maurice avaient été créés comtes.

Ce titre leur venait du roi Victor-Amédée III qui le conféra par lettres-patentes du 29 décembre 1782¹ à Georges Schiner (abbé de Saint-Maurice de 1764 à 1794), et à tous les abbés qui lui succéderaient, sans aucune réserve, ce titre étant attaché à la dignité abbatiale.

Au-dessous de l'écu sont suspendus les insignes de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare. Dès 1728, les abbés de Saint-Maurice avaient

¹ Ces lettres-patentes existent aux archives de Saint-Maurice.

été créés chevaliers de cet Ordre. En cette année, le roi Victor-Amédée II avait accordé par lettres-patentes ce titre à l'abbé Charlety (abbé de Saint-Maurice de 1719 à 1736) et à tous ses successeurs. Mgr Bagnoud avait été créé en outre chevalier Grand-Croix de l'Ordre mauricien. La grand-croix avait été déjà accordée une fois à un abbé de Saint-Maurice, à l'abbé Georges Schiner en 1782.

Le successeur de Mgr Bagnoud fut Mgr Paccolat.

Né à Collonges dans la paroisse d'Outre-Rhône, le 30 mars 1823, il fit ses études au collège de l'abbaye de Saint-Maurice où il entra plus tard comme religieux, en 1843. Il fut ordonné prêtre le 19 avril 1851 et devint professeur au collège. Plus tard, il fut nommé chapelain à Bagnes, puis curé de Vollèges et en dernier lieu prieur à Vétroz.

Après trente ans de fonctions comme curé, le Chapitre le choisit comme abbé, le 4 décembre 1888. Le 5 février 1889, le pape Léon XIII confirma son élection comme abbé de Saint-Maurice et comme évêque titulaire de Bethléem, et le 5 mai le nouvel élu recevait dans l'église de l'abbaye la consécration épiscopale des mains de Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, assisté de Mgr Jardinier, évêque de Sion et de Mgr Philippe, évêque titulaire de Larissa, de la congrégation de Saint-François de Sales, et en présence du Prévôt du Grand-Saint-Bernard, d'un nombreux clergé et du Conseil d'Etat en corps, du canton du Valais.

Mgr Paccolat fut plus heureux dans la composition de ses armoiries que son prédécesseur et trouva un conseiller érudit en la personne du chanoine G. de Courten. Il revint aux bonnes traditions héraudiques. Les armes de Saint-Maurice furent gardées intactes et écartelées, comme cela s'était toujours fait, cette fois non pas avec les armes personnelles de l'abbé mais avec celles de l'évêché dont il avait été nommé titulaire. Le chanoine de Courten rechercha les armes de cet évêché qui étaient l'étoile de Bethléem, à sept rais, pièce qui figurait déjà sur des sceaux du XIII^{me} siècle.

Nous reproduisons ici (fig. 3) d'après Chevalier-Lagénissière¹, un fragment du contre-sceau de Hugues de Curcis, 12^{me} évêque de Bethléem, apposé à un acte de 1293. Il porte l'étoile à sept rais dans un encadrement gothique et le commencement de la légende : VIDIMVS

¹ *Histoire de l'évêché de Bethléem.*

STELLAM..... qui doit se lire et se compléter ainsi : *Vidimus stellam eus in Oriente*, selon la parole des rois mages, tirée de l'évangile selon Saint Mathieu, ch. II, v. 2, annonçant la triomphante nouvelle de la naissance à Bethléem de Notre-Seigneur Jésus-Christ.



(Fig. 3.) CONTRE-SCEAU DE HUGUES DE CURSIS

XII^{me} évêque de Bethléem. (Acte de 1293.)

Certains héraldistes prétendent qu'en écartelant les armes de Saint-Maurice et de Bethléem on doit placer ces dernières au premier quartier, parce que, hiérarchiquement parlant, les armes d'un évêché auraient la priorité sur celles d'une abbaye. Nous prétendons que les armes de Saint-Maurice doivent être au premier quartier : premièrement Saint-Maurice a la priorité de l'ancienneté de fondation, ensuite le titre d'évêque de Bethléem n'a été donné que récemment et enfin l'abbé de Saint-Maurice est abbé effectif, tandis qu'il n'est qu'évêque titulaire de Bethléem.

A défaut d'armes de famille, le chanoine de Courten composa pour l'abbé actuel avec une ancienne marque de la famille Paccolat, figurant un T ou *Tau*, les armes suivantes : *d'or au Tau de sable* qui furent posées sur le tout.

Les armes complètes de Mgr Paccolat se lisent donc ainsi : *écartelé au 1 et 4, de gueules à la croix tréflée d'argent*, qui est de Saint-Maurice, *au 2 et 3 d'azur à l'étoile à sept rais d'argent*, qui est de Bethléem, *sur le tout d'or au Tau de sable*, qui est Paccolat.

La composition des armes que nous reproduisons ici (fig. 2) est due à la plume de l'héraldiste déjà cité M. Th. Cornaz. On remarquera que les insignes de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare y font défaut. La raison en est que Mgr Bagnoud déjà, avait renoncé en 1870 à porter des insignes

qu'il devait à des souverains qui avaient spolié son Chef spirituel. La même année, il avait signé avec les évêques suisses une protestation contre l'envahissement des Etats de l'Eglise et de Rome.

Quoique ayant droit à la croix de chevalier des Saints Maurice et Lazare, Mgr Paccolat se dispense, en attendant une réconciliation entre le Vatican et la Maison de Savoie, de porter ces insignes.

